

CONSTRUIRE L'EVARS ENSEMBLE

L'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité (EVARS) est obligatoire depuis la loi du 4 juillet 2001, qui prévoit trois séances annuelles pour chaque élève, de l'école au lycée.

À partir de septembre 2025 cette obligation entre dans une nouvelle phase de mise en œuvre, avec le déploiement d'un programme national structuré, porté par le ministère de l'Éducation nationale, en lien avec les ministères de la Santé et de l'Égalité.

Afin de permettre l'appropriation de ce référentiel par les équipes éducatives mais aussi par tous les professionnels intervenant auprès des jeunes, le **CoDES 84** propose des **séquences d'accompagnement et des ressources** qui ont pour vocation de :

- Favoriser une compréhension claire des enjeux de l'EVARS,
- Permettre une intégration concrète dans les pratiques et postures professionnelles,
- Soutenir une communication sereine et structurée avec les élèves, les équipes et les familles.



Un catalogue sélectif contenant des références d'outils pédagogiques, de littérature jeunesse et de guides d'activités à faire avec les enfants sera mis à disposition.

CALENDRIER DES ACTIONS PRÉVUES



